

Modèle n° 22

Recommandé du 20 mars 1905  
sur l'application des articles de loi  
(dispositions générales)

N° 1053  
de la Nomenclature  
général

CLASSE 1914.<sup>(1)</sup>

NOM

*Pouymayou*

(1) Classe dont l'homme fait partie ou avec laquelle il doit marcher d'après  
les années de service qu'il a accomplies.

Voir le fascicule de mobilisation en tête du livret.



AVIS

Tout homme de troupe reçoit gratuitement, au moment de sa première incorporation, un livret individuel conforme au présent modèle.  
Le livret individuel doit être laissé entre les mains du militaire à qui il est délivré.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin.

Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur livret, même après avoir accompli le temps de service légal, afin de pouvoir, le cas échéant, justifier au moyen de cette pièce de leur libération définitive.

L'homme dans ses foyers est tenu de représenter son livret à toute réquisition de l'autorité militaire, judiciaire ou civile. En cas d'appel à l'activité ou de convocation pour les manœuvres, la présentation doit avoir lieu dans les vingt-quatre heures; en tout autre cas, le délai est de huit jours.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la gendarmerie; il lui est délivré gratuitement un duplicata.

Matières contenues dans le présent livret.

	PAGES.
Fascicule de mobilisation	
Etat civil et militaire; services dans l'armée active; grade à l'époque de la libération du service actif, changements survenus dans le signalement; mariage contracté depuis l'incorporation; dates des passages et de la libération.	1 et 2
Suris d'incorporation; ajournement; engagements de 4 et 5 ans; rengagements, hautes payes; solde mensuelle.	3
Campagnes, blessures; citations et décorations.	4
Cessation du service; stages.	5
Instructions diverses, militaire, emplois; vaccination et revaccination.	6 à 8
Tir.	9
Tableau indiquant les mesures de l'homme et les types et subdivisions d'effets correspondant à ces mesures.	10
Effets emportés par l'homme; observations importantes.	11
Marques extérieures de respect.	12
Extraits du Code de justice militaire.	13 à 17
Dispositions de la loi du 24 mars 1905.	18 à 23
Visé de la gendarmerie.	24 à 31

Le présent LIVRET, contenant trente-quatre pages, appartient à :

*Souymayou*

Nom  
(écrit en bâtarde).

Prénoms :  
Surnoms :

*Jean Joseph*

Né le *24 novembre 1894*  
à *Saugnac*  
canton de *Sax*  
département de *Haute*  
résidant à *Saugnac*  
canton de *Sax*  
département de *Haute*  
Profession de *cultivateur*  
Fils de *Jean*  
et de *Martie Carbaquet*  
domiciliés à *Saugnac*  
canton de *Sax*  
département de *Haute*  
Marié le .....  
à .....  
alors domiciliés à .....  
département de .....

(Voir mariage contracté sous les drapeaux, p. 2.)  
Jeune soldat (1) *appelé service armé*  
de la classe de *1914* de la subdivision de *BAYONNE*  
canton de *Sax*

SIGNALEMENT.

Cheveux : *noirs*  
Yeux : *marrons clairs*  
Front : *large*  
Nez : .....  
Visage : *long*

Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre *52* centimètres.  
Taille rectifiée : 1 mètre ..... cent.

Marques particulières :

ou Engagé ..... an, le ..... 19.....  
à ..... , département de .....  
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 19....., de la subdivision d ..... , canton de .....

Passé du service (2) ..... dans le service (2) .....  
par décision d(3) ..... en date du .....

Numero au registre matricule du recrutement :	Partie de la liste du recrutement cantonal.	Numero de la liste matricule.
<i>703</i>	<i>1°</i>	

(1) Appelé bon pour le service armé ou appelé classé dans le service auxiliaire.  
(2) A été ou auxiliaire, suivant le cas  
(3) Conseil de révision ou Commission de réforme.



Temps de service accompli dans l'armée active.

Ans :  
Mois :  
Jours :

Grade

à l'époque de la libération du service actif (1).

Changements survenus dans le signalament depuis l'incorporation.

Taille rectifiée :

Mariage contracté depuis l'incorporation.

Marié le 19  
à  
alors domiciliée à  
département d

Autorisation du Conseil d'administration en date du 19

Dates des passages et de la libération.

Dans la réserve de l'armée active.	Dans la réserve de l'armée territoriale.	Libération définitive du service militaire.
1 <sup>er</sup> Oct 1917	1 <sup>er</sup> Oct 1918	1 <sup>er</sup> Oct 1919

A BAYONNE, le 1<sup>er</sup> OCT 1919

Le Commandant du Bureau de recrutement,

*[Signature]*

(1) Indiquer si le titulaire est soldat de 1<sup>re</sup> classe, caporal ou brigadier, ou sous-officier.

Sursis d'incorporation. — Ajournements.

Engagements (1) et rengagements.

Engagé le 19	pour	à compter du 19
Engagé le 19	pour	à compter du 19
Rengagé le 19	pour	à compter du 19
Rengagé le 19	pour	à compter du 19
Rengagé le 19	pour	à compter du 19

Commissionné le 19
Commissionné le 19
Commissionné le 19

Haute paye journalière d'ancienneté.

De centimes, le 19	De centimes, le 19
De centimes, le 19	De centimes, le 19
De centimes, le 19	De centimes, le 19

Solde mensuelle des sous-officiers.

Admis à la solde mensuelle après 8 ans, le 19
Admis à la solde mensuelle après 8 ans, le 19
Admis à la solde mensuelle après 11 ans, le 19

(1) Pour 4 ou 5 ans.



2<sup>me</sup> Catégorie. Réforme temporaire  
 par la Commission de Réserve de Griefiers  
 le 21 Juillet 1891 pour maladie  
 ou infirmité contractée aux services.  
 Nomme, Co. M. Desros A. B. par le  
 N. d. de la Commission de Recrutement  
 SCUTEMENT DE LA POSITION PRIMITIVE PAR  
 le 10 Mars 1891 dans la position de 1<sup>er</sup> sous-lieutenant  
 de la Commission de Réserve de Griefiers  
 A. B. par le N. d. de la Commission de Recrutement



Instructions, stages et emplois spéciaux.

Indiquer et-contre la nature des instructions suivies, des stages accomplis et des emplois remplis pendant la présence sous les drapeaux. Cette inscription devra être portée sur le livret aussitôt que l'homme a terminé l'instruction ou le stage ou a été reconvenu après avoir rempli l'emploi indiqué.

ANS MOIS	
du	19
au	19
du	19
au	19
du	19
au	19
du	19
au	19
du	19
au	19
du	19
au	19
du	19
au	19
TOTAL des campagnes.....	

Campagnes.

Blessures et actions d'éclat.

Décorations.